

Les échos de

Scy-Chazelles

N°81
Janvier 2023

Le bulletin d'informations de votre commune

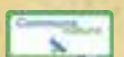
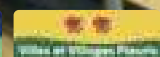


**Tous nos meilleurs voeux
pour 2023**

Concert du Nouvel an
à l'Espace Liberté par
l'Orchestre Harmonique d'Epinal



Scy-Chazelles



SOMMAIRE

ETAT CIVIL



Naissances

BOROWSKI SALLERIN Robin	30/08/2022
THAISSEN Victor	09/10/2022
TOTTI Aurèle	19/10/2022
MULLER Victor	10/12/2022



Mariages

PANO Kreshnik et DUPLAT Laëtitia	10/09/2022
FERRETTI Ambroise et ADNET Anne-Laure	17/09/2022
ALENZY Mouhamad et HADI Hajir	17/09/2022
NAVROT Frédéric et HERTZ Coralie	22/10/2022



Décès

MOTTA Anna	22/09/2022
BALLAUD Hervé	25/09/2022
PICARD Gisèle	01/10/2022
GUIOSE Achille	05/11/2022
MUSSOT Alain	06/11/2022
AGLIATA Michèle	28/11/2022
LE FOULER Claude	25/11/2022
FAOU Michelle	29/11/2022
TARED Abdelkader	07/12/2022
CARUSO Gennaro	15/12/2022

Sauf indications, les photos sont la propriété de la Commune de Scy-Chazelles. Les articles rédigés n'engagent que leurs auteurs. Les informations des associations sont publiées à titre gratuit, la rédaction se réserve le droit de remettre en forme et de condenser si nécessaire les textes soumis.

Directeur de la publication : Frédéric Navrot
Responsable de la publication : Yannick Groutsch
Mise en page & Tirage (1500 ex.) : Imprimerie associative
Co.J.Fa Metz 03 87 69 04 90 - info@cojfa.net

3 LE MOT DU MAIRE

4 ACTUALITÉ

- 4 Les dépenses énergétiques
- 6 ALEC
- 7 PLUI. Le concertation jusqu'en 2024
- 10 Rencontre avec les habitants du 23/09/2022
- 14 Hommage à Alain Mussot
- 15 Vrai faux

16 ZOOM SUR NOS ENTREPRISES

- 16 Le départ de TPA (Tout Pour Auto)

17 LOISIRS ET JEUNESSE

- 17 Diaporama
- 20 Dessins des enfants du périscolaire
- 22 Cours de Qi Gong à Scy-Chazelles
- 23 Vie associative : nouveaux présidents
- 24 Mon jardin au naturel : recette de la lasagne
Sensibilisation à nos pratiques espaces verts communaux
- 28 La bibliothèque municipale

31 LA PAGE DE L'OPPOSITION

32 INFOS PRATIQUES



Sigéo-Castelloises, Sigéo-Castellois, chers amis,

L'année 2022 a été marquée par un retour à la vie « normale » en sortie de crise sanitaire. Quel bonheur ! Mais elle a également été marquée par la guerre en Ukraine, la solidarité assurée par toutes les communes et de nombreux concitoyens, l'entrée dans une profonde crise économique, la flambée des prix pour nous chauffer, nous éclairer ou rouler, la sécheresse historique de l'été, et pour finir par un début d'hiver historiquement glacial dont on avait même oublié l'existence.

Le bilan de l'année est donc mitigé, entre nombreuses réjouissances, certes, et confrontation à toutes ces difficultés.

Et c'est dans ce contexte économique très perturbé que l'enseigne « Fresh » est contrainte de différer son implantation : pénurie de matériaux, pénurie d'entreprises pour les travaux, coûts démesurés, perspectives de dépenses énergétiques exorbitantes pour le fonctionnement des locaux, etc... Elle doit s'installer dans les locaux de l'entreprise TPA, dont l'ancien dirigeant Jean-Pierre Treize est mis à l'honneur dans ce bulletin.

Mais abordons cette nouvelle année avec optimisme, souhaitons que nos pouvoirs publics réussissent à mobiliser les leviers pour enrayer cette crise et revenir à une situation normale, concentrons-nous sur ce qui nous est le plus cher, outre la santé, et dont nous étions privés il y a encore peu de temps privés : la liberté ! Cette liberté nous permet de nous déplacer, de profiter de la vie, de ses proches, de ses amis, de nous divertir, d'œuvrer pour le bien vivre ensemble comme y contribuent l'ensemble de nos associations et leurs membres bénévoles. Associations qui ont eu la douleur de perdre en novembre dernier l'un de leur Président emblématique, Alain Mussot, homme à la fois discret, investi et efficace, à qui nous rendons un hommage particulier dans cette édition. Toutes nos pensées vont à son épouse et à sa famille.

Formons le vœu que notre commune puisse continuer à prospérer comme elle le fait depuis des années, que les Sigéo-Castellois aient pleinement conscience de la chance de vivre dans notre si belle commune, ou encore que les projets portés par la municipalité puissent aboutir et ne pas être remis en cause par ce contexte économique inédit.

C'est avec espoir, optimisme et fraternité que je vous souhaite une excellente année 2023 !

Votre Maire,
Frédéric NAVROT

LES DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES

Face à la forte augmentation des factures énergétiques depuis la fin de l'année 2021 et plus significativement au cours de l'année 2022, la commune de Scy-Chazelles a pris un certain nombre de décisions pour limiter ses dépenses en gaz et électricité.

Une forte augmentation des factures énergétiques de la commune

La commune a connu sur l'année 2022 une augmentation significative de ses factures énergétiques. Concrètement, les factures ont été multipliées par 2 pour le gaz et par 3 pour l'électricité sur 2022 et les perspectives d'évolution des prix pour 2023 restent préoccupantes. A titre d'exemple, le prix du mégawatt de gaz était autour de 50 euros en 2020, il est de l'ordre de 130 euros actuellement. Comme vous le savez certainement, les raisons principales de ces augmentations sont, d'une part la disponibilité historiquement faible des centrales nucléaires, d'autre part le début de la guerre en Ukraine qui a limité fortement les livraisons de gaz russe. Au-delà de la forte augmentation des prix, la variabilité des prix à court et moyen termes rend délicat de s'engager auprès d'un fournisseur sans savoir si le prix négocié va diminuer ou augmenter dans les mois qui suivent.

Une négociation prudente des contrats de gaz et d'électricité

Face à cette situation, la commune a décidé :

- de privilégier des contrats courts de 6 mois renouvelables pour ces contrats de gaz avec un prix indexé ;
- de participer à un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité avec le Conseil Départemental de Moselle et d'autres collectivités mosellanes afin de négocier des prix plus intéressants considérant le nombre de clients.

Des mesures de sobriété énergétique renforcée

Comme la commune est dépendante du prix fixé de l'énergie, elle peut au moins jouer sur la facture en limitant ses consommations. Les principales mesures de sobriété énergétique sont résumées ci-après.

Réduire les consommations de chauffage dans les bâtiments municipaux

A court terme, il a été décidé de suivre les recommandations du gouvernement et de baisser les températures de chauffage dans les bâtiments de la commune à 19 degrés en journée et à 17 degrés en veille. A noter que la température dans les écoles a été maintenue à 20 degrés. Les plages horaires de chauffage de l'ensemble des bâtiments communaux ont par ailleurs été vérifiées afin de les faire correspondre au plus près avec les occupations réelles des locaux. Des systèmes de supervision et pilotage des appareils de chauffage ont été mis en place pour réguler les températures pièce par pièce, en fonction des usages. Un état des lieux du niveau d'isolation des bâtiments communaux a permis de réaliser certains travaux pour limiter la déperdition de chaleur.

A moyen terme, des travaux de remplacement de certaines chaudières, de ballons d'eau chaude de 200 litres à résistance par des chauffe-eaux thermodynamiques et des travaux plus significatifs d'isolation intérieure ou extérieure des bâtiments sont prévus. Ces travaux sont en cours de chiffrage pour être proposés au budget 2023.



Réduire les consommations en électricité

La commune a été l'une des premières en Moselle à instaurer la coupure de l'éclairage la nuit. Cette mesure a permis de réaliser des économies significatives depuis plus de 10 ans maintenant. Cette initiative est depuis, largement reproduite par d'autres communes de l'agglomération messine. En 2017, un programme de changement de 273 points lumineux en led ou SHP (Sodium) avait déjà été mené. Ces investissements ont conduit à une réduction de 30% des consommations. La commune va poursuivre en 2023 son programme de renouvellement des sources de l'éclairage public afin de remplacer les appareils trop vétustes, énergivores, par de l'éclairage led. A titre d'information, un éclairage de type sodium (SHP) a une puissance de 100 watts alors qu'un éclairage led, pour un usage comparable, est de 30 watts. Quand on sait que la commune compte plus de 470 points lumineux...

Dans les bâtiments qui ne sont pas dotés d'équipements adaptés, il est envisagé d'installer des minuteurs et autres dispositifs permettant de réguler l'éclairage en fonction des usages.

Sensibiliser les usagers

Au-delà des mesures techniques exposées plus haut, une sensibilisation auprès des utilisateurs des bâtiments a permis de rappeler les gestes de bon sens (écogestes) à respecter pour pouvoir ainsi toujours profiter des locaux mais avec une attitude plus économe. L'ensemble des usagers des bâtiments ont été approchés que cela soient les écoles, le périscolaire, la bibliothèque, les associations ou les particuliers qui louent les salles communales, le personnel en charge de l'entretien pour limiter les aérations au strict minimum, ne pas oublier une fenêtre ouverte, éteindre les lumières dans les salles quand on n'en a pas besoin, fermer les portes, dégager les radiateurs, etc... En bref, avoir un comportement responsable, comme celui qui est le nôtre quand nous sommes à la maison.



A titre d'exemple, les écoles ont apposé des affichettes dans les classes et les espaces communs pour sensibiliser les enfants sur les écogestes et une information dispensée par les enseignants à destination des enfants s'est tenue dès le mois de décembre.

Emmanuel BRANDENBURGER



Isoler une toiture, changer de chaudière, remplacer des fenêtres... La rénovation énergétique des bâtiments est pleine de promesses : réduction des consommations d'énergie, amélioration du confort et surtout baisse des factures liées aux consommations d'énergies, sans compter la satisfaction de faire un geste pour la planète. Cependant, il est souvent difficile de savoir par où commencer.

Des questions reviennent souvent. Quels travaux entreprendre, quels artisans contacter pour les réaliser ou encore quelles sont les aides financières mobilisables pour son projet ?

Porteuse d'une mission de service public, l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) du Pays Messin accompagne gratuitement les personnes souhaitant des conseils dans leur projet de rénovation énergétique. Ce service proposé par l'Eurométropole de Metz s'adresse à tous les habitants, aux particuliers en maison individuelle comme aux copropriétaires.

Les conseillers en énergie de l'ALEC du Pays Messin, membres du réseau France Renov', ont pour mission d'apporter des conseils techniques sur les travaux à effectuer pour tendre vers un logement plus performant et économe. Ils vous informent également sur les différents dispositifs d'aides mobilisables pour les travaux de rénovation (CEE, MaPrimeRénov', etc).

L'ALEC du Pays Messin vient également à la rencontre des habitants des communes de l'Eurométropole de Metz. Chaque année, il est possible de participer à des ateliers, des réunions publiques d'information et d'échange dans sa commune ou encore de retrouver les conseillers en énergie auprès de stands d'exposition comme au Salon de l'Habitat de Metz. Ces différents rendez-vous permettent de mieux appréhender les enjeux, de connaître les bénéfices apportés par une rénovation énergétique et d'entrevoir des travaux.

Un projet de rénovation globale de votre maison ? Il est possible de réaliser une évaluation énergétique gratuite de votre logement avec l'ALEC du Pays Messin. Cette intervention consiste à analyser les performances énergétiques de l'habitat en une visite effectuée par un conseiller de l'ALEC. Le conseiller va mesurer et vérifier l'isolation et l'étanchéité de l'habitation, les systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation ou encore les habitudes de consommation d'énergie (eau chaude, éclairage et appareils ménagers). A la suite de quoi vous obtiendrez un rapport caractérisant le logement avec des projections de scénarios, permettant de se projeter techniquement et financièrement. L'évaluation énergétique est un réel atout pour les personnes souhaitant réduire ses factures énergétiques mais ne sachant pas si les travaux envisagés sont les plus efficaces !

Vous avez la possibilité de contacter les conseillers en énergie de l'ALEC du Pays Messin par téléphone au 09 87 50 82 21 ou par mail à info@alec-paysmessin.fr. L'agence reçoit le public uniquement sur rendez-vous du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h.

www.alec-paysmessin.fr



Emilien NOIRÉ
Chargé de communication ALEC





LA CONCERTATION JUSQU'EN 2024

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) réglera l'urbanisme des communes de l'EuroMétropole de Metz à partir de 2024 et aura des conséquences sur notre vie quotidienne. C'est pourquoi, la métropole et les communes souhaitent donner une information régulière sur les étapes de son élaboration.

Il est important de savoir qu'il fera l'objet d'une enquête publique ces prochains mois, dans la première partie de l'année 2023. Les habitants auront ainsi la possibilité de le consulter et de s'exprimer à son propos. Mais dès à présent, des informations très intéressantes se trouvent sur plui.eurometropolemetz.eu et il est possible de s'exprimer à l'adresse plui@eurometropole-metz.eu.

Vous trouverez ci-après une documentation réalisée par l'Eurométropole de Metz.

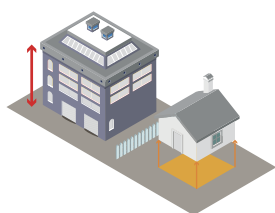
▶ QU'EST-CE QU'UN PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ?

Un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est un document d'urbanisme qui exprime une ambition pour le développement du territoire dans les 10 à 15 prochaines années, en veillant à un juste équilibre entre développement urbain et préservation du cadre de vie.

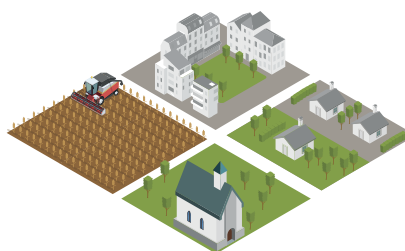
C'est également un document qui fixe les règles générales d'utilisation du sol sur tout le territoire de la Métropole. Il remplacera à terme, fin 2023, les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des communes membres de l'Eurométropole de Metz.

▶ POURQUOI LE PLUI ME CONCERNE ?

Le PLUi aborde de nombreuses questions de notre quotidien en matière d'habitat, d'environnement, de mobilité, d'économie, d'équipements. Il permettra entre autre de répondre aux questions suivantes :

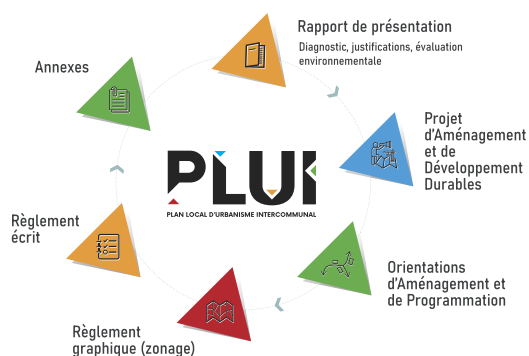


Où et comment est-il possible de construire ?
Quels types de constructions et pour quel usage (habitation, services, activités,...) ?



Quels sont les espaces préservés et protégés ?

DE QUOI EST COMPOSÉ LE PLUI ?



PLUI

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
EUROMÉTROPOLE DE METZ

ACTUALITÉS DÉCEMBRE 2022

► LE PLUI DE L'EUROMÉTROPOLE DE METZ, OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'Eurométropole de Metz (dit PLUi) est un document qui réglementera l'urbanisme sur le territoire des 45 communes dès 2024.

Son élaboration a été engagée en mars 2019. La phase d'études et d'échanges avec les élus, les administrations et le public, a permis d'aboutir à un projet qui sera validé par les élus métropolitains au 1er trimestre 2023.

Une concertation avec la population a été mise en place dès 2019. Elle a été alimentée par des réunions publiques (novembre 2021, octobre 2022), une exposition itinérante (décembre 2021 à juin 2022, octobre 2022 à janvier 2023), la publication d'articles (presse, bulletins, magazine de la métropole, lettre d'information, ...), la mise à disposition de documents dans les mairies, au siège de la métropole, et sur le site internet du PLUi (plui.eurometropolemetz.eu).

Les habitants peuvent s'exprimer, émettre des demandes et remarques dans les registres présents dans les mairies et à la métropole, ou en adressant un courriel à plui@eurometropolemetz.eu.

Le projet de PLUi validé début 2023 sera transmis pour avis aux administrations concernées, dites « Personnes Publiques Associées » (Etat, région, département, chambre de commerce et d'industrie, chambre des métiers et de l'artisanat, chambre d'agriculture, parc naturel régional, syndicat du SCOT, etc.). Leurs avis pourront être consultés lors de l'enquête publique.

En effet, il sera possible pour la population de consulter l'intégralité du projet de PLUi et de s'exprimer à son sujet lors de l'enquête publique qui aura lieu dans les prochains mois. Le dossier complet sera accessible dans les mairies, à la métropole, mais aussi sur internet.

Puis, le PLUi sera finalisé et approuvé début 2024.



► LE PLUI DE L'EUROMÉTROPOLE DE METZ, QUEL PROJET ?

Ce PLUi repose sur un projet d'aménagement et de développement durables (PADD) ayant fait l'objet de deux débats en Conseil métropolitain (septembre 2021, puis avril 2022 suite à l'intégration de la commune de Roncourt)

Il s'organise autour de quatre ambitions politiques pour la métropole et ses 45 communes.





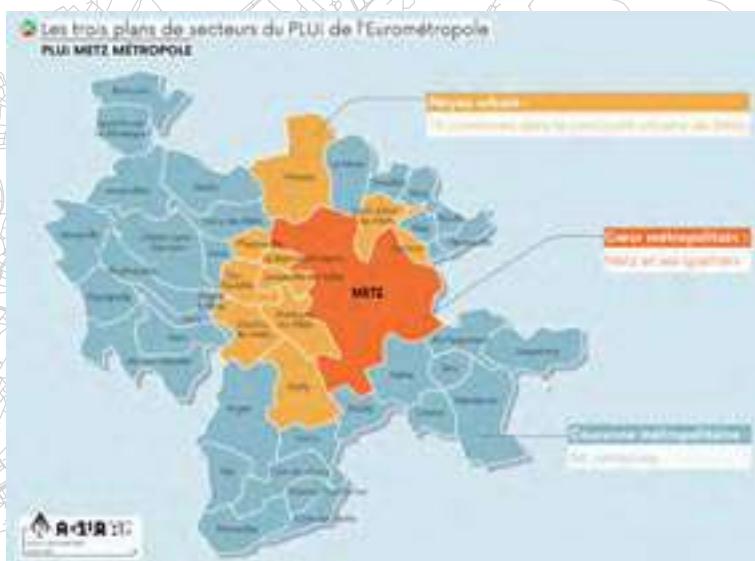
Ces 4 ambitions sont déclinées en 8 orientations et 16 objectifs.

Ils ont été définis par les élus métropolitains à partir des constats et enjeux issus des **diagnostics thématiques** (attractivité, habitat, mobilité, économie, patrimoine, agriculture, consommation foncière) et de **l'état initial de l'environnement**.

Ce projet politique a ensuite été traduit sous forme de **principes d'aménagement**, de **règles de construction**, mais aussi de dispositions pour préserver et mettre en valeur l'environnement et le cadre de vie des habitants.

Ainsi, tout projet d'aménagement et de construction devra, dès 2024, respecter le **règlement** et les **orientations d'aménagement et de programmation du PLUi**, documents composés de **parties écrites** et de **parties graphiques**.

Il y a aujourd'hui presque autant de PLU que de communes sur la métropole ; il n'y aura bientôt que le PLUi. Mais, le territoire est vaste et ses communes sont variées (urbaines, périurbaines, rurales). C'est pourquoi, les communes ont été regroupées en trois plans de secteurs, chacun doté d'un règlement et d'orientations d'aménagement et de programmation qui lui sont propres.



Vous trouverez plus d'informations sur la procédure et de nombreux documents dont les cahiers thématiques composant le diagnostic territorial, sur le site du internet dédié au PLUi : plui.eurometropolemetz.eu

+ UNE QUESTION ? UNE PROPOSITION ?
plui@eurometropolemetz.eu

► Rendez-vous sur plui.eurometropolemetz.eu, à la Maison de la Métropole ou dans les mairies pour consulter les documents du PLUi

► Suivez l'actualité du PLUi dans *Eurométropole de Metz Mag*, les articles de presse ou encore les bulletins municipaux

RENCONTRE AVEC LES HABITANTS

Vendredi 23 septembre 2022 à l'Espace Liberté

Au mois de septembre 2021, une visite de quartier avait révélé les nombreuses attentes des habitants de la Voie de la Liberté, surtout dans sa partie située entre le Carrefour Bel Air et Longeville-lès-Metz.

Le Maire avait de suite saisi le Préfet et l'Euro-métropole de Metz, gestionnaire de la voirie, pour examiner l'ensemble des demandes. Peu après, un groupe de travail avait été constitué car les problèmes soulevés sont loin d'être simples. Groupe de travail auquel se sont associés différents services de l'Eurométropole de Metz. Pour mémoire, il s'agit d'une ancienne Route Nationale devenue une Route Départementale puis une Route Métropolitaine. Son trafic est de l'ordre de 12 000 véhicules par jour. De plus, elle est itinéraire de passage des convois exceptionnels, mais aussi itinéraire de délestage en cas de coupure de circulation de l'autoroute A31.

Le 23 septembre 2022, les différents sujets abordés ont été les suivants :

La mise en place d'un radar ?

Cette solution a été étudiée face à la vitesse des automobilistes ressentie par les habitants. La décision relève du Préfet qui, a priori, estime la zone peu « accidentogène » mais n'en excluait pas l'éventualité. Désormais connus, les relevés de vitesse (voir p.13) écartent cette perspective.

Stationnement

Ce sujet appelle plusieurs observations.

- Tout ne peut pas être solutionné dans une rue aussi urbanisée et fréquentée.
- On dénombre 273 logements et 253 places de stationnement.





- Le garage AS Automobile qui occupait beaucoup d'espace a délocalisé une partie importante de son parc de voitures à la demande du Maire. Une solution de location de parkings privés a été trouvée Chemin de la Moselle.
- Le projet Magnum a eu un impact très négatif sur la circulation et le stationnement le temps du chantier. La situation s'améliore désormais. Le nombre de places de parkings prévu devrait suffire mais attendons qu'il soit habité pour apprécier l'effet de ce nouveau lieu de vie.
- L'entreprise Voltige va quitter les lieux à horizon 2023 normalement. Faut-il en profiter pour construire un parking en lieu et place des locaux actuels ? L'arbitrage nombre de places/coût sera déterminant car il apporterait 28 emplacements maximum.
- Deux terrains situés près d'Eléphant Bleu appartiennent à la famille Lamirand, dont les membres ne sont absolument pas vendeurs. Ils permettraient à chacun de proposer au maximum environ 20 places. Se poserait aussi la question du coût de ces terrains qui sont valorisés en terrains à bâtir.

Maxime Le Corre de l'Eurométropole de Metz présente les principes et caractéristiques des stationnements en zone bleue. Ce dispositif vise à éviter le stationnement payant dans les zones commerciales. Le temps de stationnement est limité et il nécessite de poser un disque sur le tableau de bord. Les habitants peuvent disposer d'une, voire deux vignettes par famille selon la décision de la municipalité. Des comportements déviants peuvent arriver surtout si la pression sur les places de parking est forte. Des contrôles fréquents doivent être prévus.

Vitesse et sécurité

En journée, la vitesse est régulée par les feux, les bus et les passages piétons, notamment ceux qui sont rehaussés. Le soir, on note davantage d'excès. Des mesures ont été prises sur une dizaine de jours par des appareils posés par les services de l'Eurométropole. Désormais disponibles, les résultats des 4 relevés effectués sont présentés ci-après. Plusieurs autres solutions envisageables ont été évoquées :

- L'installation d'un radar pédagogique
- Le renforcement des contrôles par la Police Nationale
- Le renforcement des contrôles par le policier municipal.

Concernant la coupure de l'éclairage la nuit, le Maire précise que la commune de Ban-Saint-Martin va l'engager dès le début du mois de novembre aux mêmes heures que Scy-Chazelles, et que Longeville-lès-Metz a également engagé les réflexions en ce sens. Moulins-lès-Metz l'a désormais adoptée. Cette continuité intercommunale ne fera plus de Scy-Chazelles un « trou noir » sur cet axe passant. Il rappelle que Lessy et Rozérieulles ont également procédé à l'extinction la nuit.

Aménagement de la Voie de la Liberté

Madame Ricaud de l'Eurométropole de Metz présente les enjeux à étudier sur la Voie de la Liberté.

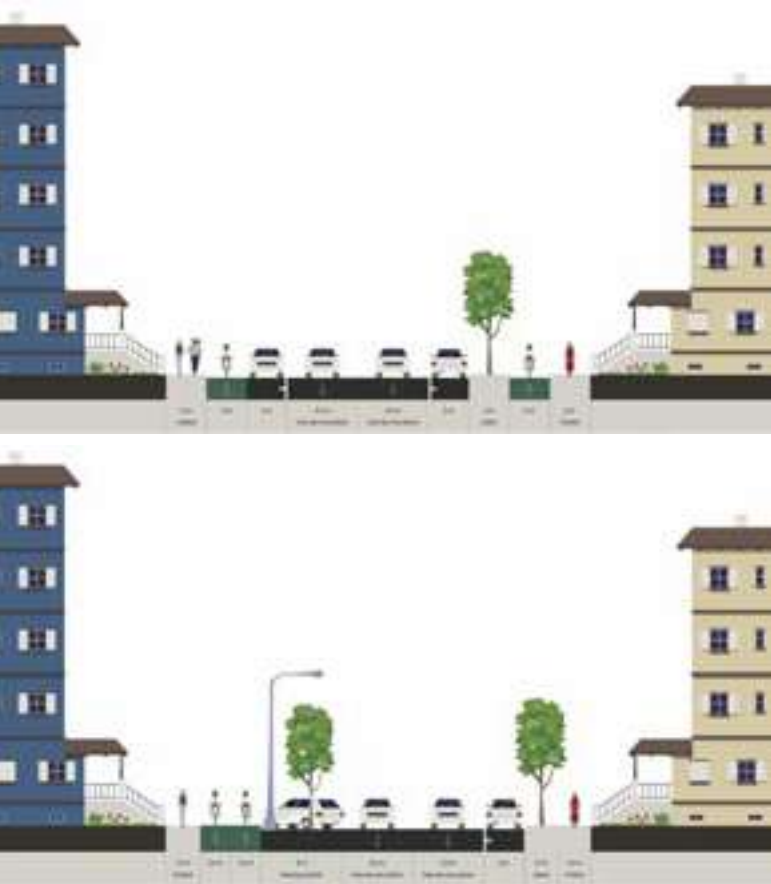
Le premier à intégrer est l'obligation de permettre le passage de convois exceptionnels ce qui nécessite une largeur minimale de 7 mètres.

Le deuxième enjeu est de réduire la vitesse au moyen de différents aménagements, pistes cyclables, espace verts jalonnés le long de la rue...

NB : la création de pistes cyclables est obligatoire dans tout projet de réaménagement de voirie.

L'Eurométropole de Metz doit désigner ce chantier parmi ses priorités mais, quoi qu'il en soit, l'engagement de ce type de travaux ne semble pas envisageable avant 2026.

Elle illustre son propos par deux schémas possibles d'aménagement de la voie :



Les deux projets prévoient une double voie de circulation des automobiles de 2 x 3.5 m, une double voie de circulation des vélos (séparées ou accolées), du stationnement de part et d'autre (en épi ou dans le sens de circulation) et des voies piétonnes de part et d'autre également.

Le Maire prolonge cette présentation en rappelant que même si ce projet ne figurait pas dans notre programme électoral, la requalification de la Voie de la Liberté pourrait constituer la réponse idéale à de nombreux problèmes rencontrés par les riverains. Elle fournirait en outre l'occasion d'enfourer les réseaux aériens. Il termine par une précision en réaction au doute émis par les riverains au mois de septembre 2021 sur l'urbanisme de l'ancien site Aldi : les constructions réalisées par l'entreprise Magnum respectent en tous points le projet présenté initialement et accepté au niveau du permis de construire, sans aucune dérogation aux règles d'urbanisme du PLU.

Les habitants ont la parole

Quand on habite Voie de la Liberté, entrer et sortir de son garage est très périlleux (Ndr : c'est pourquoi l'habitant a besoin de places de stationnement et préconise une zone bleue).

On subit les interdictions de stationner des communes avoisinantes qui incitent les automobilistes à se garer dans notre commune.

A cause des lumières clignotantes situées près des bandes blanches, on ne voit pas les piétons.

Réponse de M. Le Corre : les reports de stationnement sont évidents. Mais avec une zone bleue, au sein de la commune, il y a des gagnants et des perdants

Réponse du Maire : si on met en place une zone bleue, il n'y aurait pas plus d'une seule place pour les résidents, dans la mesure où il y a sur la rue quasiment le même nombre de places de stationnements que de logements. De plus, toutes les places en quelque sorte « privatisées » ne laisseraient plus la possibilité aux visiteurs (familles, commerces, ...) d'avoir de places de stationnement. La requalification de la rue semble une meilleure solution.

Nouvel habitant dans les immeubles récemment construits par Magnum.

Quand on veut emprunter la route, on ne voit pas et les automobiles roulent très vite.

Habitant de la première partie de la Voie de la Liberté

A Longeville-les-Metz près des commerces, un système de « haricot » a été installé afin de ralentir la circulation. Pourquoi ne pas faire de même à Scy-Chazelles ? On pourrait mettre des faux personnages ? La vitesse augmente Voie de la Liberté.

Réponse du Maire : Cet aménagement ne semble pas réglementaire, l'ancien Maire de Longeville a sans doute pris des libertés pour le réaliser. Mais on peut envisager des îlots au sol, voire des personnages réfléchissants qui peuvent réduire la vitesse.

Habitant à l'extrémité de la Voie de la Liberté, côté Longeville

Je "revis" depuis que vous avez matérialisé au sol mon entrée de garage.



Réponse du Maire : il faut refaire les marquages au sol. Ce sera prochainement fait, dès la fin des travaux des programmes immobiliers en cours.

Peut-on limiter la vitesse à 30km/h ?

Réponse du représentant de Metz Métropole : c'est possible juridiquement mais c'est difficile à faire respecter.

Commerçant voie de la Liberté Les voitures roulent très vite. Si la commune se lance dans un chantier important, des compensations pour les commerçants sont-elles prévues ?

Réponse du représentant de Metz Métropole : les accès piétons sont maintenus et les accès voiture également dans la mesure du possible mais ce n'est pas systématique. Cela avait été mis en place dans le cadre des travaux Mettis. Il s'agit d'une réflexion et d'une décision des élus métropolitains.

Si la zone bleue n'est pas à l'ordre du jour, peut-on au moins refaire les peintures blanches ?

Réponse du Maire : Oui ce sera fait.

Les discussions se sont poursuivies au cours du verre de l'amitié.

Des relevés de circulation ont été effectués du 13/09/22 au 20/09/22 :

- en direction de Moulins-lès-Metz au niveau du n°54, vitesse moyenne 47 km/h
- en direction de Metz au niveau du n°54, vitesse moyenne 45 km/h
- en direction de Moulins-lès-Metz au niveau du n°96, vitesse moyenne 39 km/h
- en direction de Metz au niveau du n°96, vitesse moyenne 52 km/h

Synthèse des 4 relevés

Vitesse relevée	Nombre de véhicules	Pourcentage	Cumul
Moins de 9 km/h	388	0,30%	72,96%
10 à 19 km/h	2129	1,65%	
20 à 29 km/h	6236	4,85%	
30 à 39 km/h	20199	15,70%	
40 à 49 km/h	64922	50,46%	21,36%
50 à 59 km/h	27488	21,36%	
60 à 69 km/h	5254	4,08%	5,68%
70 à 79 km/h	1244	0,97%	
80 à 89 km/h	377	0,29%	
90 à 99 km/h	225	0,17%	
100 à 109 km/h	96	0,07%	
110 à 119 km/h	59	0,05%	
120 à 129 km/h	35	0,03%	
130 à 139 km/h	13	0,01%	
TOTAL	128665	100,00%	

On constate quelques excès que l'on peut qualifier d'aberrants (plus de 80 km/h). Leurs auteurs peuvent-ils être raisonnés ? Sont-ils capables de juger les risques de leur conduite ? On peut en douter. Heureusement, ils représentent un pourcentage extrêmement faible. On note en revanche qu'une écrasante majorité respecte les 50 km/h et que la majorité des abus se situe entre 50 et 59 km/h.

Yannick GROUTSCH

HOMMAGE À ALAIN MUSSOT



Alain Mussot nous a quittés le 6 novembre 2022. Président de deux associations à Scy-Chazelles, il donnait tout son sens à la notion d'engagement pour mieux vivre dans sa commune.

Il était de ceux qui agissent pour le bien commun. Sans espérer de gains ni d'honneur, il prenait en main des manifestations d'ampleur à même de tisser des liens entre les habitants. Il avait réussi à fédérer autour de lui l'aide des bonnes volontés afin d'améliorer la vie sociale de notre village et d'excellentes habitudes sont installées.

Ainsi un nombre impressionnant d'échanges, de discussions, de retrouvailles, de verres levés, et autres tablées se sont formés grâce à son implication dans l'organisation du 14 juillet, des cérémonies du Souvenir, des brocantes et des stands de ravitaillements de courses.

Nous ne sommes pas inquiets pour l'avenir car la relève est très bien assurée mais son exemple doit tous nous inspirer. Bien vivre dans une commune c'est partager des bons moments et des célébrations mais il faut des bonnes volontés pour les initier et les mettre en œuvre. Merci Alain, tu n'en a pas manqué et tu as toujours agi avec bonne humeur et courtoisie.

Frédéric NAVROT & Yannick GROUTSCH



Des amis investis à ses côtés dans la commune témoignent

Alain venait d'être élu président de Scy-Chazelles Loisirs lorsque je suis rentré dans cette association. Il a assumé ses fonctions jusqu'au bout mais, à notre grande tristesse, nous avons vu ses forces le quitter de jour en jour, de réunions en réunions.

Auparavant, je suis rentré comme trésorier de la section locale du Souvenir Français, fin 2014. Alain en était le président avec M. Lamorlette comme vice-président. Au décès de M. Lamorlette, j'ai pris également cette fonction. Alain est décédé et a été enterré juste avant la cérémonie du 11 novembre qui lui tenait particulièrement à cœur. Il était aussi au conseil d'administration du Crédit Mutuel de Moulins-lès-Metz pendant des années avec moi à ce même conseil. Des années durant, un peu comme un compagnon de route, je l'ai côtoyé dans trois activités différentes avec beaucoup de plaisir.

Thierry NÉGLOT-BLATTNER,
nouveau Président du Souvenir Français

Depuis des années, avec Alain et son association SCL, nous collaborions dans différentes manifestations et principalement pour le 14 juillet où nous avons signé une convention et travaillé en partenariat.

Alain était un homme très chaleureux qui a toujours respecté ses engagements. Je me souviens des bons moments passés ensemble, il était toujours prêt à rendre service en toute circonstance, donner un coup de main à droite et à gauche, toujours souriant et de bonne humeur malgré la maladie qui le rongeaient déjà depuis longtemps.

Je me souviens encore des moments de convivialité que nous avons passés à la fin de certaines manifestations, c'étaient des bons moments de joie et de partage très agréables.

Cela va nous manquer, il va nous manquer.

Lucette DESFORGES,
Présidente des Amitiés Sigéo-Castelloises

Alain a toujours été un interlocuteur de qualité avec la municipalité en place. Respectueux des impératifs de calendrier, des personnels des Services Techniques et Administratifs, il donnait à toutes ses interventions une efficacité et un sérieux, mêlés de sympathie qui faisaient de nos rencontres un plaisir et une certitude de réussite.

Il va beaucoup nous manquer avec son sourire et son énergie jamais en défaut.

Claire ADAM,
adjointe au Maire en charge des associations et manifestations

Vrai ! Faux !

La municipalité actuelle a "déclassé" l'espace boisé classé Place de l'Esplanade, enlevant toute protection à ce site.

X Faux Cet espace a été classé "Zone Naturelle" dans le nouveau PLU de 2019 ce qui, comme son nom l'indique, empêche toute construction et préserve avant tout l'environnement.

Les terrains situés dans le PAEN ne peuvent être vendus par la municipalité que pour des projets à vocation agricole.

X Faux La vocation du site est de développer des projets agricoles, mais également des vergers, des potagers ou encore des espaces dédiés à l'élevage (chèvres, chevaux, ...), tout en maintenant également quelques friches pour la biodiversité et la nidification. Ces projets peuvent être portés par des professionnels comme par des particuliers. Les riverains sigéocastellois à qui le conseil municipal a décidé en septembre dernier de vendre quelques terrains jouxtant leurs maisons s'inscrivent tout-à-fait dans ce cadre.

La municipalité actuelle a demandé la modification du règlement d'urbanisme du Site Patrimoniale Remarquable (SPR, anciennement ZPPAUP) pour faciliter les constructions.

X Faux La modification a été engagée pour corriger de nombreuses incohérences du règlement tel qu'il a été adopté il y a une quinzaine d'années et s'adapter au contexte actuel (exemple : dans certains secteurs, il ne permettait pas de pouvoir réaliser des travaux visant à améliorer les performances énergétiques des logements).

Le Maire gère seul les finances communales.

X Faux C'est le Conseil Municipal qui vote le budget et autorise les dépenses dans les limites qu'il a fixées. Puis le Maire rend compte régulièrement et a posteriori au conseil municipal des décisions qu'il a prises en ce sens. De plus, les différentes commissions communales sont de solides instances de travail et de réflexion sur lesquelles le Maire peut s'appuyer avant de prendre de nombreuses décisions.

Le Maire souhaite-t'il museler l'opposition ?

X Faux Pour le Maire, il n'y a pas de notion « d'élus d'opposition », il y a une équipe municipale composée de conseillers municipaux qui ont tous été élus par nos habitants et qui doivent tous œuvrer ensemble et de manière constructive pour l'intérêt général.

Cette rubrique Vrai-Faux ne comporte que des "FAUX" ...

✓ Vrai C'est vrai, mais il aurait pu y en avoir encore bien plus...

Frédéric NAVROT



LE DÉPART DE TPA

La famille Treize a développé Tout Pour Auto (TPA) depuis fort longtemps. Mais c'est la génération actuelle représentée par Jean-Pierre Treize qui lui a donné l'ampleur qu'on lui connaît. Joséphine Treize, son épouse, répond à nos questions et retrace l'expansion d'une entreprise ancrée à Scy-Chazelles.

Depuis quand l'entreprise existe-t-elle ?

Joséphine Treize : L'arrivée à Scy-Chazelles date de 1977/1978 mais l'entreprise a été fondée en 1924 par le grand-père de mon mari, Paul. Son fils, Jean-Paul l'avait exploitée rue Gambetta à Metz.

L'entreprise se transmet donc de père en fils ?

JT : Pas tout à fait car malheureusement, le grand-père et le père de mon mari sont décédés très jeunes et chaque fois, leurs épouses ont assuré la pérennité de l'affaire familiale. Jean-Pierre, mon époux, en a pris les commandes en 1976 et s'est attaché à la faire grandir car les entreprises connaissent la croissance ou déclinent.

Comment la croissance a-t-elle été obtenue ?

JT : D'abord par l'élargissement de l'activité. Tout Pour Auto signifiait que nous vendions des pièces automobiles mais les spécialités de l'équipement pour ateliers, l'outillage, la peinture et le négoce de pièces pour l'industrie ont considérablement développé le chiffre d'affaires.



La fidélité à notre devise « *L'efficacité, notre métier* » a pu fidéliser une large gamme de clients professionnels. Dans le même temps, nous avons pu diffuser notre savoir-faire sur toute la Lorraine puis à l'extérieur de la Région.

Jusqu'où TPA s'est-elle implantée ?

JT : Les locaux de Scy-Chazelles, plusieurs fois agrandis, ont donné l'espace pour implanter magasin et siège social et le Groupe TPA est né grâce aux implantations en Champagne, en Picardie, dans les Ardennes et finalement en Alsace.

En 2014, avec plus de 800 employés, TPA rayonnait sur tout le quart Nord Est et a reçu le prix honorifique de 2^{ème} distributeur indépendant français, décerné par le journal professionnel « *La Rechange Auto* ».

Pourquoi vous êtes-vous installé à Scy-Chazelles ?

JT : Mon époux y a vécu toute son enfance, un terrain parfaitement situé était disponible, la commune est bien desservie par les axes routiers et autoroutiers. Ces différentes raisons ont favorisé l'implantation de notre magasin puis notre siège social et plus tard... de notre famille, depuis 2003.



Pourquoi avez-vous quitté notre commune ?

JT : Nous avons cédé l'entreprise en 2014 à un groupe ami qui la convoitait et nous avons continué quelques temps à travailler au sein d'Alliance Automotive Groupe. Nous avons estimé à l'époque que c'était le bon moment pour vendre, que le contexte et l'opportunité ne se reproduiraient plus.

Notre repreneur a quitté les installations de Scy-Chazelles en 2022 pour se regrouper à Woippy et nous avons eu l'opportunité de vendre l'ensemble immobilier à l'enseigne Fresh.

La retraite n'est pas à l'ordre du jour pour la famille Treize qui continue à développer une activité poids lourds, pièces détachées, ateliers et carrosserie industrielle en Lorraine et en Alsace sous l'enseigne PLUS avec 200 salariés ; une autre dans l'immobilier commercial et hôtelier. La fille de Jean-Pierre Treize, Nathalie, poursuivra l'œuvre familiale.

Propos recueillis par Yannick GROUTSCH

Diaporama

LOISIRS ET JEUNESSE



Bon anniversaire M^{me} Szymanski 90 ans - 06/09/22



Bon anniversaire M^{me} Cenet 90 ans - 06/10/22



Salon du livre par Etincelles - 04/09/22



Course des jeunes pour l'association Docteur Sourire - 17/09/22



Rando des lavoirs - 25/09/22. Ravitaillement par Scy-Chazelles Loisirs



Festival de théâtre « Les Amazones » par les Enfants du Paradis - 30/09/22



Festival de théâtre « Chambre 13 » par l'Ile en Joie - 01/10/22



Festival de théâtre « Emy et Emma » par l'Autre Scène - 02/10/22



Festival de théâtre « 21 rue des sources » par La Compagnie en 1 Acte - 02/10/22



Festival de Musiques Sur les Côtes - Venerem - 13/10/22



Fête à la citrouille - 21/10/22



Soirée littéraire et musicale - 21/10/22



Centre aéré Halloween - 28/10/22



Bourse aux jouets avec Luscyoles - 06/11/22



Cérémonie du souvenir avec le Souvenir Français - 11/11/22



Saint Nicolas en visite aux écoles - 06/12/22



Saint Nicolas avec Jubilato par le Conseil de Fabrique - 11/12/22



Remise des clés du véhicule électrique financé par des annonceurs - 19/12/22



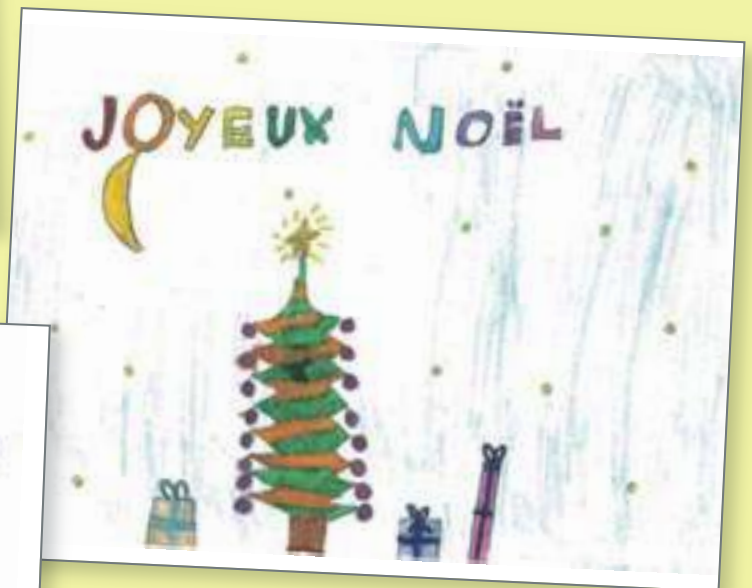
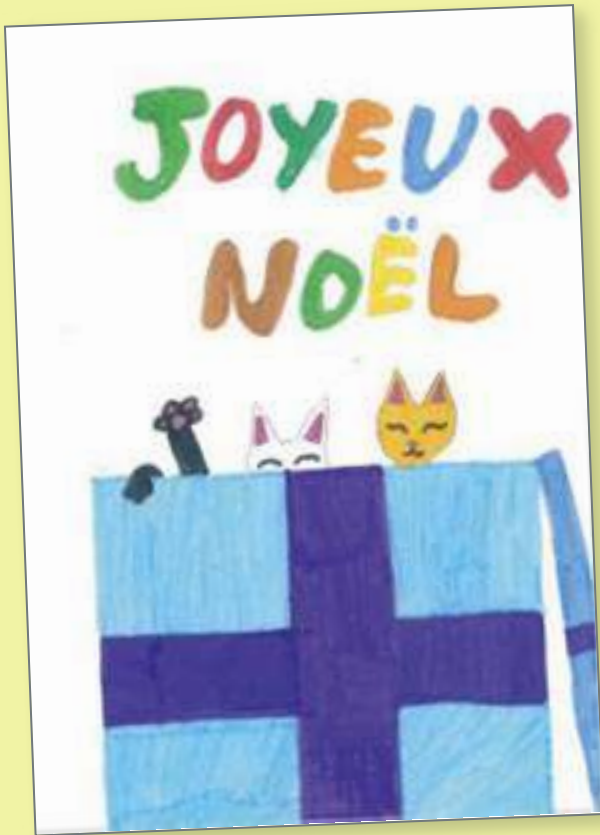
Visite du père Noël à la Micro Crèche - 22/12/22

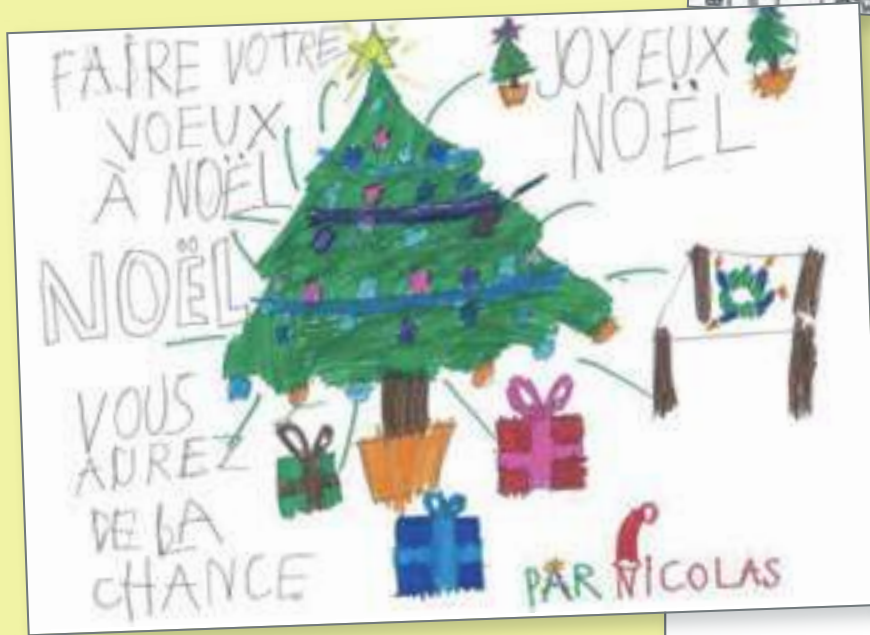


Voeux du Maire - 06/01/23

LOISIRS ET JEUNESSE

Cette année, ce sont les enfants du périscolaire qui ont réalisé les cartes de voeux remises aux aînés avec les colis de Noël. Ces derniers les ont particulièrement appréciées. Merci les enfants !





Capucine Gorio-Delafante, 9 ans

À celui ^{ou celle} qui le recevra.

Joyeuses fêtes et

Bonne année 2022-2023!

P.S.

Je vous aime ♥



COURS DE QI GONG À SCY-CHAZELLES AVEC LES AMITIÉS SIGÉO-CASTELLOISES

Les cours de Qi Gong ont repris aux Amitiés Sigéo-Castelloises après une brève coupure.

En effet, avec l'intervention d'une nouvelle professeure, Caroline Touchette et une nouvelle méthode, les cours ont redémarré fin septembre.

Caroline, qui possède d'autre part un salon de massage bien-être, enseigne depuis de nombreuses années le Qi Gong.

C'est une discipline, issue de la médecine traditionnelle chinoise, qui permet de faire de la prévention santé et de la stimulation du système immunitaire visant à maîtriser le souffle. Il entraîne la concentration et renforce la maîtrise de son corps. Son objectif est de parvenir à l'harmonie corporelle et mentale. Il assouplit les muscles, les articulations, soulage les tensions et prend le pas sur nos émotions.

Il est accessible aux débutants et aux personnes de tous âges.

La première séance de découverte est offerte.

Séances les jeudis de 10h30 à 11h45 - Salle de l'Esplanade



Pour tout renseignement,
contacter

Lucette DESFORGES,
Présidente des ASC
06 72 38 63 77

Maison des Associations
2 rue Jeanne d'Arc

Salle Espace Liberté
1 rue de la Cheneau

Salle de l'Esplanade
1 place de l'Esplanade

Lucette DESFORGES



Les autres activités proposées par les Amitiés SigéoCastelloises

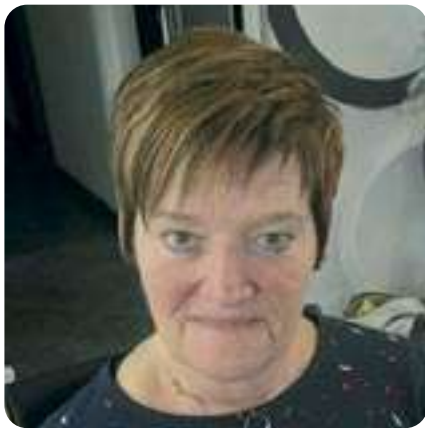
- **Le Mandala** les lundis de 9h30 à 11h30 - Maison des Associations
- **La Marche** les jeudis de 14h00 à 15h30 - départ Espace Liberté
- **Le Pilates** les mardis de 17h00 à 18h00 et de 18h30 à 19h30 - Maison des Associations
- **L'Atelier Points de Croix** les mercredis de 19h00 à 21h00 - Maison des Associations
- **Le Tai Chi Chuan** les mardis de 9h00 à 10h30 et les mercredis de 19h00 à 20h30 - Salle Espace Liberté
- **Le Yoga** les jeudis de 8h45 à 10h00 - de 10h15 à 11h30 - de 18h00 à 19h15 - Maison des Associations

VIE ASSOCIATIVE

Nous avons la chance, à Scy-Chazelles, d'avoir un tissu associatif particulièrement dynamique, varié et investi.

Hélas, des aléas perturbent ces mécaniques bien rodées que sont les équipes de bénévoles de ces associations. Nous avons eu à déplorer la disparition d'Alain Mussot, Président de Scy-Chazelles Loisirs ainsi que du Souvenir Français. Dévoué et omniprésent dans de nombreuses manifestations offertes aux habitants de Scy-Chazelles, il va cruellement nous manquer.

Ainsi, lors d'une Assemblée Générale aux membres émus, l'association a nommé pour lui succéder, **Marie-Laurence Pozzi**, membre actif et dynamique qui prend la relève avec enthousiasme et compétence.



Quant au Souvenir Français, c'est **Thierry Néglot-Blattner** qui va œuvrer en lieu et place d'Alain Mussot, là encore avec compétence et belle motivation.



Le club de tennis voit lui aussi son bureau modifié ; Christian Escoffier, très efficace Président depuis des années de cette belle association sportive, a manifesté le désir de se retirer de cette charge et passe le relais à **Angelo Lusardi**.



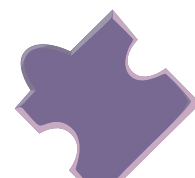
Vous ferez vite la connaissance de ces nouveaux Présidents, dont l'investissement et la volonté font suite à leurs prédécesseurs. Ils vont s'activer à la tête de ces associations bien présentes dans le paysage sigéo-castellois et le calendrier des manifestations prévues est déjà bien en place.

Certes, outre ces changements, d'autres difficultés subsistent ; à savoir le renouvellement et le complément des membres actifs des équipes, toujours en demande de « sang frais » pour assurer gestion, intendance et fonctionnement.

N'hésitez donc pas à proposer vos bras et votre dynamisme à ces structures garantes de la « bonne santé » d'une commune et de ses habitants en vous signalant en mairie ou directement aux bureaux associatifs.

A très bientôt pour nos retrouvailles conviviales lors de fêtes et manifestations ; la meilleure des récompenses à ces investissements étant notre présence et participation.

Claire ADAM



Mon jardin au naturel

RECETTE DE LA LASAGNE

Voici, l'hiver est arrivé et avec lui les frimas. Après avoir aéré et protégé votre potager avec des feuilles mortes ou de la paille, c'est la saison du repos au jardin.

Mais pour ceux et celles qui s'ennuient, on peut commencer à préparer la prochaine saison.

Aujourd'hui je vais vous proposer une technique de culture pour les paresseux gourmands...

Nous allons créer une lasagne. Une lasagne ? Non ce n'est pas une recette de cuisine... quoique...

Qu'est-ce qu'une lasagne potagère ?

Une lasagne au jardin est une technique inventée aux Etats-Unis dans les années 1990 par une dame qui voulait recycler et valoriser ses déchets de cuisine et de son jardin pour installer un potager sur un espace ingrat ou peu fertile. Ce sol est peu travaillé, la culture se fait sans labour, sans pesticides, avec peu d'eau c'est la faune et la flore du sol qui travaillent pour le jardinier !



Le principe

Le potager en « lasagnes » consiste à superposer des couches de matières organiques différentes provenant des déchets du jardin et de la cuisine, comme une recette de lasagne. On distingue deux types de matières organiques :

- ▣ Les couches humides, vertes, azotées :
 - Déchets de cuisine (épluchures, coquilles d'œuf, marc de café...)
 - Fumier (de cheval de préférence)
 - Mauvaises herbes (non montées en graines)

- Compost peu décomposé

- Tonte de gazon

- ▣ Les couches sèches, brunes, carbonées :

- Carton brun

- Paille ou foin

- Feuilles mortes

- Broyat de petites branches de l'année

- Compost bien mûr

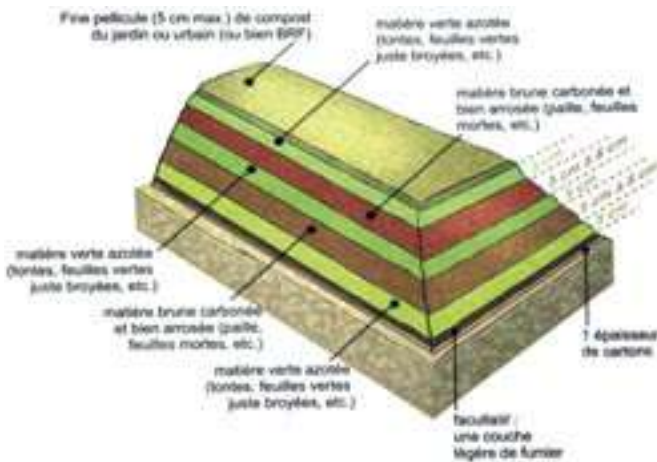
Le montage

Sélectionnez un endroit ensoleillé au moins l'après-midi. Cela peut-être un sol herbeux, caillouteux, très compact, voire même du béton, l'essentiel c'est que la zone soit plane.

Délimitez votre potager en choisissant une forme (carrée, rectangle...). La taille va dépendre de la quantité de matériaux que vous disposez. Attention, une lasagne nécessite une quantité importante de matière organique ! Je vous conseille, pour un premier essai de faire un carré d'un mètre de côté. Vous pouvez délimiter votre potager par des rondins de bois, ou des petites palplanches...

La première étape consiste à poser une couche de carton directement sur le sol (utiliser un carton brun sans scotch ni agrafes) afin d'empêcher les mauvaises herbes sous-jacentes de pousser. Bien mouiller le carton. Ensuite on alterne couche carbonnée et couche azotée en commençant par les éléments les plus grossiers (branchages) et en arrosant bien les couches brunes. La lasagne aura ainsi les mêmes propriétés qu'une éponge (retenir l'eau et ressuyer moins vite). Chaque couche doit faire entre 5 et 10 cm environ et la couche carbonnée doit être

plus épaisse que la couche azotée pour un bon équilibre des nutriments.



Source : Sud-Rhône Environnement Syndicat mixte



Lorsque la butte atteint 40 à 60 cm, on termine par une couche de compost bien mûr, un peu de terreau et un bon paillage. Voilà c'est fait ! A présent on laisse la nature faire son travail. Vous pouvez faire vos premières plantations 3 à 4 semaines après la confection de votre lasagne, ou planter immédiatement si vous vous y êtes pris tard dans la saison. Une lasagne se confectionne toute l'année.

Au fil du temps, la lasagne va considérablement s'affaisser. Ceci est normal et dû à la décomposition et la transformation des différentes couches en humus très riche. Il suffira, à l'automne suivant, d'ajouter une couche carbonnée (exemple feuilles mortes) et une couche azotée (tonte de gazon et/ou déchets de cuisine) et un bon paillage pour redynamiser votre potager. Une lasagne se conserve très longtemps et s'enrichit d'années en années.

Avantages de la culture en lasagne

- Valorisation des terrains difficiles à cultiver
- Valorisation des déchets du jardin
- Pas besoin de se fatiguer à bêcher le sol
- Sol riche en humus pour des cultures gourmandes
- Economie d'arrosage car ce substrat retient plus facilement l'eau
- Augmentation de la surface potagère
- Culture en hauteur moins fatigante pour le dos
- Herbes indésirables limitées

Inconvénients

- Nécessite une anticipation pour récupérer et stocker les matériaux organiques
- Pas de culture de légumes-racines (carottes, panais..) la première année
- Pas de culture d'ail, d'oignons, ni d'échalotes car le substrat est trop riche



Pour en savoir plus

- <https://jardinierparesseux.com/2019/05/08/le-jardin-en-lasagnes-un-guide-pour-les-debutants>
- <http://blog.fermedesaintemarthe.com/le-potager-en-lasagne>
- <https://sudrhone.fr/2021/06/04/culture-lasagne>

Sandrine ZELL

SENSIBILISATION À NOS PRATIQUES ESPACES VERTS COMMUNAUX

Notre commune met un soin particulier dans la création et l'entretien de ses espaces verts avec l'objectif de l'amélioration permanente.

Comme vous le savez déjà, depuis 2021, Scy-Chazelles fait partie du réseau Commune Nature et a obtenu sa première libellule, label qui valorise les solutions vertueuses en faveur de l'environnement, c'est-à-dire toutes les démarches visant à préserver la qualité des sols, les ressources en eau, la biodiversité et la santé de tous (voir les Echos n°78). Ce label doit être réévalué tous les deux ans et Scy-Chazelles a à cœur d'obtenir d'autres libellules. Elle s'engage donc à nouveau dans ce concours qui impose de respecter un cahier des charges très précis. C'est la loi Labbé qui a interdit l'utilisation de tous les produits phytosanitaires (engrais et pesticides, biocides, insecticides...) au 1^{er} janvier 2017 dans les espaces verts publics, promenades, forêts et voiries. A compter du 1^{er} juillet 2022, cette interdiction a été élargie à de nouveaux lieux, notamment les cimetières, les propriétés privées à usage d'habitation, les établissements d'enseignements et de santé, les terrains de foot municipaux...



Scy-Chazelles a depuis longtemps anticipé cette problématique et il nous paraît important de rappeler ici que les services techniques de Scy-Chazelles font un travail considérable pour pallier l'utilisation de ces pesticides, si pratique pourtant pour aller à la chasse aux « mauvaises herbes ». En effet, ces adventices sont arrachées soit à la main soit brûlées le long des trottoirs et dans les espaces verts communaux (j'en profite ici pour rappeler que c'est au riverain d'entretenir sa portion de trottoir). Les feuilles mortes sont ramassées et envoyées à l'Eurométropole pour être transformées en compost. Une partie est donnée aux Jardins Familiaux.



Des plantations semées en pied de mur ont été réalisées sur certains trottoirs afin de favoriser la biodiversité en milieu urbain. Les habitants qui le désirent peuvent obtenir des sachets de graines mis à leur disposition gracieusement en mairie à l'automne pour faire de même sur leur trottoir.

Une gestion différenciée des espaces communaux a été mise en place. Une fauche et une tonte raisonnée en fonction d'une typologie des espaces verts permet de préserver la biodiversité. Les espaces verts, massifs et jardinières sont majoritairement occupés par des espèces vivaces, peu gourmandes en eau. Un paillage au sol permet de limiter le développement des mauvaises herbes et réduit les besoins d'arrosage qui sont réalisés très tôt le matin en été. Cependant, suite à l'été caniculaire 2022 qui a obligé les communes à stopper les arrosages afin d'économiser la ressource en eau, il a été décidé de réduire drastiquement le nombre de jardinières dans la commune, trop gourmandes en eau. Seuls, les principaux espaces « de prestige » seront désormais fleuris de cette manière. Une réflexion est engagée pour développer au maximum la plantation de vivaces directement au sol.

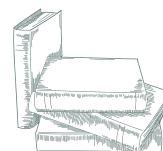
Au cimetière, en contrebas de l'église Saint-Rémi, il va falloir opérer un changement de paradigme. A un espace purement minéral, froid et sans vie, va se substituer progressivement un verdissement de certaines allées par des espèces adaptées, agrémentées d'espaces fleuris. Mais autant vous prévenir tout de suite, le résultat escompté ne s'obtiendra pas en un jour et nous comptons sur votre patience et votre bienveillance !

J'en profite également pour saluer le formidable travail des services techniques, qui tout au long de l'année, s'investissent avec passion pour fleurir et décorer notre beau village. Il est cependant toujours déplorable de voir que certains propriétaires de chiens laissent leur toutou faire allègrement leurs besoins dans les plates-bandes communales... et s'étonnent par la suite que rien n'y pousse !

Sandrine ZELL



LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



Quels sont les moments forts qui ont marqué la bibliothèque durant l'automne et l'hiver 2022 ?
Coup d'œil dans le rétroviseur...

Septembre - Octobre 2022

LIRE EN FÊTE

Morgane Britscher, plasticienne, est venue le 17 septembre présenter son projet *Constellations*, œuvre participative. Il est rare de rencontrer une jeune artiste et de créer ensemble une œuvre éphémère et collective. Un beau moment de création et d'échanges que les participants ont savouré.

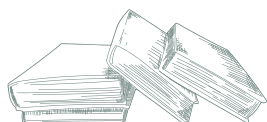
C'est ensuite l'écrivain Sophie Cherer, auteur de livres pour adultes et pour la jeunesse, éditée à L'École des Loisirs et par ailleurs mosellane de souche, qui est venue en octobre animer un atelier d'écriture sur le thème du ciel vu de la terre.

Il aura fallu cinq heures de travail réparties en deux séances pour que, sous son guidage bienveillant et exigeant, les participants écrivent chacun un texte sur le ciel où il fut question de montagne, d'anges, de bonheur de se lover dans un lit, de la naissance fantasmée des étoiles, d'un « exercice intrusion » à l'école, d'hôpital, de Gaïa, de Déméter, de deuil et de nuit des étoiles.

Place fut faite aussi à l'écriture collective avec pour résultat un texte d'anticipation joyeux.

Et en guise d'aboutissement du projet, une lecture publique fut donnée le 21 octobre 2022 de ces textes magnifiés par les improvisations brillantes et décalées du pianiste Jacques Humbert.

Sophie CHERER
Crédit : Simon LAGACHE



Novembre 2022

ESPRITS LIVRES

1 dictée + 1 auteur en résidence + 1 atelier
= Esprits Livres, cuvée novembre 2022

La manifestation départementale *Esprits Livres* initiée par la DLBP (Direction de la Lecture Publique et des Bibliothèques) met à l'honneur les actions intergénérationnelles en bibliothèques. La bibliothèque de Scy-Chazelles a proposé trois événements à partager entre générations :

- Le mercredi 16 novembre après-midi, les Archives départementales de la Moselle se sont à nouveau déplacées à la bibliothèque de Scy-Chazelles (elles l'avaient déjà fait l'année dernière sur le thème du vin en Moselle) en la personne de l'archiviste M. Schoumacher. Celui-ci a pu s'adresser à un groupe composé d'adultes et d'enfants venus essentiellement du périscolaire, accompagnés de leur animatrice Laetitia Cool. Après un petit historique de l'écriture et de ses supports, il a fallu aux participants munis d'une blouse, tels les écoliers d'antan, utiliser le calame et la plume d'oie pour s'initier à l'écriture caroline à la façon des scribes du Moyen Age. Si les plus anciens se sont crus revenus à leurs exercices à la plume Sergent Major, les plus jeunes ont eu l'air de regretter leurs stylos à bille et crayons !



• Le samedi 26 novembre, à l'occasion de sa résidence d'auteur à Scy-Chazelles initiée par le CREM (Centre de recherche et de médiations) de l'Université de Lorraine et le Conseil Départemental, le poète et performeur Donatien Garnier originaire de Bordeaux a bien voulu partager son travail avec les lecteurs de la bibliothèque. Après avoir expliqué comment il est passé du métier de reporter et documentariste à celui de poète d'avant-garde, il a présenté le concept qu'il a forgé d'« objet convergent », c'est-à-dire d'écrits dont le support répond au contenu. Parmi ses objets convergents, *Recueils d'écueils* : une carte type IGN dont les îles correspondent à des textes, un rouleau de quatre mètres dans son étui de verre, tels les parchemins romains, *L'Arbre intégral* site poétique, et sa dernière production *Devenir noir / Noir devenir* inspirée des carnets de tatoueurs. À Scy-Chazelles, pendant deux mois, il a poursuivi un projet commencé au domaine viticole du Pic Saint Loup en Occitanie sur le thème de L'Orphée vigneron. Passionné de mythologie et de vin, il a su susciter la curiosité de l'assistance par l'originalité de sa démarche et la cohérence de son projet. Vous avez peut-être pu lire certains de ses fragments poétiques inscrites à la craie sur les marches de la bibliothèque durant sa résidence. Deux de ses écrits sont disponibles à la bibliothèque : *Recueils d'écueils* et *Devenir noir / Noir devenir* (tous deux parus aux éditions Sun Sun).

Vous pouvez vous promener dans l'arborescence du site *L'Arbre intégral* grâce au lien suivant <https://arbre-integral.net/>



Esprits Livres - résidence Donatien GARNIER

• Le samedi 19 novembre : Dictée ! Dix courageux sont venus se plier au jeu de la dictée. On comptabilise beaucoup de fous rires et peu de fautes. Le texte choisi était un extrait du roman *Les Champs d'honneur* de Jean Rouaud. Il y avait question de l'apparition du stylo à bille. Madeleine Neyhouser, bénévole à la bibliothèque avait renoué pour l'occasion avec son métier de professeur de lettres et nous a « fait la dictée » ainsi qu'une correction digne d'un Bernard Pivot !

Crédit : Thérèse CHAPUY



Décembre 2022 INSTANTS MAGIQUES EN BIBLIOTHÈQUES



Trois moments privilégiés ont eu lieu en décembre à la bibliothèque dans le cadre de la manifestation départementale Instants magiques en bibliothèques

• Histoires comptines et jeux de doigts : le mercredi 7 décembre, les enfants âgés de 3 à 6 ans ont accompagné leurs parents à la bibliothèque ! Nous avons pris le temps de lire des histoires d'hiver... *Roule Galette*, *La Moufle* et *La Soupe au caillou*. Un temps de partage proposé par Catherine, bénévole à la bibliothèque et Estelle, bibliothécaire.

• Samedi 10 décembre, la compagnie Aboudbras est venue nous présenter son spectacle *Dame Hiver ou la naissance de la neige*. Une adaptation poétique et délicate du conte des frères Grimm. Un doux moment...

• Et pour finir, Martine et Adeline, bénévoles à la bibliothèque, ont animé un atelier origami le mercredi 14 décembre qui a regroupé 9 enfants et 2 adultes. Les participants sont repartis avec leur création : une boîte à gratitude à offrir, un moulin à vent et un chapeau !





L'ANNÉE 2022 EN 2 CHIFFRES

(données statistiques du 01/01/22 au
15/12/22)

26674 transactions
6457 visiteurs

LE TOP TEN DES LIVRES LES PLUS EMPRUNTÉS EN 2022

- **Catégorie Tout-petits** : *Mon imagier de la nuit* de Nathalie CHOUX
- **BD jeunesse** : *Mortelle Adèle : Prout atomique* de Mr TAN et Diane LE FEYER
- **Côté mangas** : *Dragon Ball* de Akira TORIYAMA
- **Catégorie Policiers** : *Le Passager sans visage* de Nicolas BEUGLET
- **Catégorie Romans** : *De pierre et d'os* de Bérengère COURNUOT



COUPS DE CŒUR

Un chien à ma table Claudie HUNZINGER / Grasset

Sophie Hunzinger, romancière et personnage principal de ce livre (le double de l'auteure) et Grieg, son compagnon, ont fait des choix de vie radicaux dès leur rencontre. Isolés, proches de la nature, ils regardent le monde extérieur s'effriter, le roman en train de s'écrire et leur corps vieillir. Claudie Hunzinger écrit et décrit avec beaucoup de finesse ses questionnements. Et comme ceux-ci sont aussi les nôtres, la magie opère... Pour notre plus grand bonheur, Claudie Hunzinger a reçu en novembre le prix FEMINA 2022.
Estelle

Les Douleurs fantômes Mélissa DA COSTA / Albin Michel

Dans cette suite du roman *Je revenais des autres*, le groupe soudé constitué de cinq amis est amené à se retrouver après l'appel au secours de l'un d'entre eux. Ces retrouvailles vont raviver leurs « douleurs fantômes » et bousculer leurs certitudes. L'auteur nous fait partager avec délicatesse et sensibilité une formidable histoire d'amitié et de vie.
Chantal

Chien 51 Laurent GAUDE / Actes Sud

Dans une mégapole répartie en trois "mondes" qui se veut futuriste, Zem n'est plus qu'un "chien" de la zone 3 : la partie la plus noire de la ville. Pour amateurs de fiction cauchemardesque ! Jean-Loup



- **Concours Mosel'lire** : les élèves de la classe de Madame Boutter, niveau CE1/CE2 de l'école Bernard Rabas participeront au concours Mosel'lire 2022/2023. L'album retenu et sur lequel nous travaillerons est *L'Arrêt de bus* de Natalie Wyss et Juliette Lagrange, éditions Kaléidoscope. L'ensemble des ouvrages sélectionnés pour le concours est disponible à la bibliothèque.

À VENIR

• Forte de sa première participation à l'événement national *Nuits de la lecture* en 2022, la bibliothèque récidivera en 2023. Cette année, c'est le thème de la Peur qui est à l'honneur. La bibliothèque recevra Léa Pellarin, plus connue sous le nom de *La Couseuse d'Histoires*. À la fois conteuse et couturière, Léa Pellarin proposera aux participants un atelier couture consistant en la réalisation de poupées mangeuses de chagrins ou de poches à cauchemars en tissu. Cet atelier sera suivi d'un spectacle de conte intitulé *Sorcière*. De quoi se faire peur, mais juste ce qu'il faut...

Rendez-vous le samedi 21 janvier à 17h.

Gratuit, sur réservation / Adulte et enfant à partir de 6 ans



Crédit Dadu JONES

LISTE ALTERNATIVE CITOYENNE

Nous prenons la parole !

(Droits de l'opposition - Article 83 de la loi du 7 août 2015)



Environnement

Cette année 2022 a été l'année la plus chaude enregistrée depuis que les relevés météorologiques existent, et la succession de canicules que nous avons subie est inédite.

Du point de vue de la protection de l'environnement, et particulièrement de nos arbres, il convient de rappeler que grâce aux municipalités précédant celles de M. Navrot, notre commune s'est dotée d'un ambitieux **plan de protection et de classement** : le site « Natura 2000 », le « Site Classé », le « PAEN », les « Espace Boisés Classés » et les « Arbres Remarquables » couvrent une partie de notre commune ; ils contribuent grandement à la biodiversité et à eux tous offrent une protection efficace à l'environnement.

Nous n'avons malheureusement pas pu protéger le terrain communal situé derrière le lavoir, sanctuarisé de fait depuis plusieurs décennies, mais malencontreusement laissé à l'époque sans protection légale. Ce terrain communal, qui est une zone sensible de sources, a été vendu par la municipalité l'an dernier pour une urbanisation. Nous aurions au contraire préservé cet espace vert de toute construction. Notre attention se porte plus particulièrement sur les protections réglementaires les plus faibles :

- Les Espaces Boisés Classés, dont le plus significatif, celui de l'Esplanade, a été déclassé par la municipalité en 2019, sans qu'on en connaisse les motivations. Nous souhaitons rétablir ce classement et assurer ainsi la protection légale de cet espace remarquable.

- Le PAEN, périmètre à vocation agricole et environnementale qui suscite bien des convoitises. Nous sommes déterminés à ne céder les parcelles communales classées PAEN que pour des projets à vocation agricole tels que définis par la réglementation. Nous avons déposé un recours gracieux à l'encontre de deux ventes communales dont nous n'avons pas pu valider la pertinence vis-à-vis des textes qui régissent ce périmètre très sensible. Nous tiendrons informés les habitants de la commune des possibles atteintes à ces zones protégées et de la suite de nos actions pour les défendre.

- Le Site Patrimonial Remarquable (SPR) dont la municipalité actuelle a demandé la modification, dans un objectif de facilitation des constructions. Nous nous opposons à ce projet et proposons au contraire de maintenir les protections actuelles et souhaitons qu'à l'avenir un SPR protège l'ensemble des communes localisées sur le Saint Quentin.

Petit bilan de l'état de la démocratie communale

- Dans de plus en plus de communes, la présidence de la commission finances est réservée à un membre de l'opposition, ce qui est un gage de transparence. A Scy-Chazelles, dès le début de ce mandat, le maire a décidé de supprimer la commission finances, ainsi que le poste d'adjoint aux finances. **Le maire gère seul les finances communales.**

- Dès le début du mandat, la majorité a décidé de voter la **totalité** des délégations de pouvoir autorisée par loi au bénéfice du maire et singulièrement dans le cadre des marchés publics ; cette dérogation a été votée sans **aucune** limite de sommes (hormis bien sûr celle du budget), contrairement à ce que nous avons proposé en conseil municipal.

- Adoption d'un régime dérogatoire en lieu et place du régime de droit commun concernant la dématérialisation des actes (voir notre article dans les derniers Echos de Scy-Chazelles).

- Suppression du vote des conseillers municipaux pour la validation des procès-verbaux.

- Non prise en compte de la demande des conseillers de notre liste d'avoir accès aux documents préparatoires aux conseils municipaux au-delà des trois jours francs légaux.

- Absence d'annonce claire des emprunts contractés par la municipalité dans les Echos dans la page « budget » (2021 : 350 000 € ; 2022 : 200 000 €).

- Absence de publicité pour les décisions du maire prises dans le cadre des délégations de pouvoir. Sur ce point, la commune ne respectait pas la réglementation avant notre intervention au cours de cette année, et s'y soumet à présent.

Le maire souhaite-t-il museler l'opposition ?

Depuis le début de ce mandat, le maire cherche à museler l'opposition. Apparemment très agacé des prises de paroles de nos trois élus lors des premiers conseils municipaux, il a fait voter un « temps de parole maximal » à ses conseillers, lors de la séance du 20/06/2020. Faisant valoir l'importance du débat démocratique, nos élus ne s'effacent évidemment pas lors des conseils et continuent de questionner, faire expliciter et donner du sens à ce qui est voté en séance. Leurs propos n'étant pas toujours consignés correctement dans les PV, nos élus demandent naturellement leur modification. Nouvel éclat du maire : il ne supporte plus ces demandes infondées selon lui et terriblement « chronophages ». Pour éviter toute discorde, nos élus ont donc demandé, lors de la séance du 16 novembre, que les conseils soient enregistrés. De cette manière, écouter l'enregistrement permettrait de dissiper tout malentendu. D'ailleurs, si ce n'est la diffusion en ligne et en direct sur le site Internet de la mairie, au moins pourrait-on disposer de l'enregistrement des séances sur ce même site. Tous les citoyens qui ne peuvent assister aux conseils pourraient ainsi prendre connaissance des débats librement. Refus du maire : ce serait trop onéreux ! (On s'interrogera sur sa conception de la cherté). Avant d'asséner à nouveau à nos élus qu'ils ont « dépassé leur temps de parole » ! Une heure trente pour un conseil municipal abondant 9 points et 51 pages de documents à aborder en séance, cela semble-t-il vraiment déraisonnable ?

Discothèque Le Privé : un retour au calme durable et définitif ?

Les habitants de Scy et des villages voisins sont soumis depuis des années aux nuisances sonores et aux incivilités dues à l'activité du Privé.

Ce n'est pas faute d'avoir alerté la police, le maire de Moulins et de Scy, sans résultat. Toutefois depuis quelque temps (deux ou trois semaines en décembre), la situation s'est améliorée, preuve que c'est possible et que le bâtiment n'est pas seul en cause.

Peut-on le porter au crédit des élus nationaux que nous avons alertés ? Ou est-ce la rigueur de l'hiver qui fait garder portes et fenêtres closes, avant qu'elles ne rouvrent aux beaux jours ?

M. Grosdidier, maire de Metz et président de l'Eurométropole semble avoir pris la mesure des mêmes problèmes rencontrés par les riverains du centre ville de Metz. Et dans nos villages ?

Si vous vous sentez concernés, contactez-nous.

Bonne année à tous,
de paix, de liberté
et de renouveau
à l'image de ce tilleul.



Pour joindre vos élus, Jean-Jacques NEYHOUSER, Georges KRAUS, Alexandre LOCQUET : sigeo57160@gmail.com

Pour suivre nos contributions : <https://www.mairie-scy-chazelles.fr/vie-municipale/parole-aux-elus-3931.html>



URGENCES

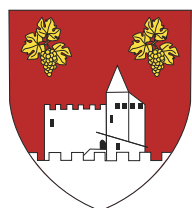
Service du médecin de garde
0 820 33 20 20. En cas de non-réponse, appeler le 15.

Usine d'Electricité de Metz
03 87 34 44 44

Distribution eau potable
VEOLIA 0 810 463 463
Régie de l'eau de Metz Métropole
03 72 60 60 40

GrDF
Urgence gaz naturel 0 800 47 33 33
Raccordement 09 69 36 35 34

Policier municipal
06 01 16 70 97



Scy-Chazelles

MAIRIE

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 17h

03 87 60 07 14
mairie@mairie-scy-chazelles.fr
www.mairie-scy-chazelles.fr

SANTÉ

MAISON MÉDICALE DE SCY-CHAZELLES

1 imp. Anne-Marie Célestine Michel

MÉDECIN GÉNÉRALISTE

Dr A. Fanara 07 49 45 94 15

KINÉSITHÉRAPEUTE

M. Pierlot et A. Varré
03 87 66 39 49

CHIRURGIENS DENTISTES

Dr F. Lesieur et Dr J. Durkalek
03 87 60 02 40

MÉDECINS GÉNÉRALISTES

CABINET MÉDICAL - Dr V. Gautier

9 rue Verdun - Moulins-lès-Metz
03 87 60 56 08

Dr A. Iser

18 rue de Metz - Moulins-lès-Metz
03 87 60 34 96

CABINET MÉDICAL

15 rue du G^{al} de Gaulle
Longeville-lès-Metz
Dr A. Mabilie 03 87 30 13 40
Dr A. Marly 03 87 34 42 92

PHARMACIE

Pharmacie de Longeville

Bd St Symphorien
Longeville-lès-Metz 03 87 30 54 51

Pharmacie de la Plage

rue de Metz - Moulins-lès-Metz
03 87 60 02 03

SAGES-FEMMES M. Bauer

50 bd St Symphorien
Longeville-lès-Metz 03 87 17 28 35

INFIRMIÈRES

CABINET D'INFIRMIÈRES

V. Prette et V. Ribeiro

111 voie de la Liberté
06 09 26 37 63

L. Fauconnet et S. Schneider

06 61 61 90 18

ORTHOPHONISTE AS. Petailat

67 voie de la Liberté 03 87 60 08 29

PÉDICURE PODOLOGUE

AK. Lithfous

67 voie de la Liberté 03 87 60 43 43

OSTÉOPATHE D.O. M. Kiffeurt

sur RDV - 17 voie de la Liberté
03 87 30 73 81 ou 06 99 96 40 04

PSYCHOLOGUE CLINICIENNE

S. Fenninger

67 voie de la Liberté 06 02 24 36 41

DIVERS

La Poste - Châtel Saint Germain et
Longeville-lès-Metz - 3631

Presbytère catholique

4 rue des Moulins
Moulins-lès-Metz
09 80 33 83 76

Presbytère protestant

Christian Benard
3 bis chemin de Gorze
57530 Arnaville - 06 20 30 19 59

Enlèvement des encombrants

03 87 20 10 00

Déchetterie d'Ars-sur-Moselle

(Lun., jeu. : 14h - 18h30 ; Mar., mer.,
ven., sam. : 9h30 - 18h30 ; Dim. :
9h30 - 12h30)

Haganis - Service clients :

03 87 34 64 60
www.haganis.fr

Bibliothèque

03 87 60 35 52
bibliotheque@mairie-scy-chazelles.fr
(Mardi, jeudi, vendredi 13h-16h, mer-
credi et samedi 9h-12h et 13h-16h)

Accueil périscolaire

03 87 60 48 23
periscolaire@mairie-scy-chazelles.fr

Crèche « Les Scyogoneaux »

1 impasse de l'Archyre
mc.scychazelles@aasbr.com
03 87 61 24 92

PEP Lor'Est

03 87 31 19 23

Relais Assistante Sociale

Centre Médico-Social
7 pl Joseph Schaff - Montigny-lès-
Metz
03 87 66 13 00

CLIC - Centre Local d'Information et de Coordination

Metz Campagne 03 87 34 03 46

ADIL - Agence Départementale d'Information sur le Logement

www.adil57.org

Maison de la justice et du droit

03 87 18 50 67

Numericable - Service client

3990 (0,80 cent mise en relation
puis coût d'un appel local)

TAXI JM SCY-CHAZELLES



Jean-Marie LEROND

5 voie de la Liberté
03 87 80 20 54
ou 06 62 58 38 27

Toutes distances 24h/24 - Transports de malades assis - Trans-
ports privés ou professionnels - Gares Aéroport Commerces